

Compte-rendu de la séance du 22 novembre 2016



Conseillers absents : François WATIER, Pascal SCHMITT, Bernard KLEIN, Stephan SCHMITT, Florence BISCH (procuration)

Les heures complémentaires réalisées par Madame Magali THOMAS-MOUKERT au sein du secrétariat de mairie sont rémunérées sur la base de l'indice de rémunération de son grade d'adjoint administratif. Il en sera de même pour les heures complémentaires à venir.

Compte-rendu de la séance du 16 décembre 2016



Étaient absents : François WATIER (procuration), Bernard KLEIN, Véronique WINDSTEIN (procuration), Eric WEIBEL (procuration)

Les comptes rendus des séances du 21 octobre et du 22 novembre 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

I - Renseignements pris auprès de l'inspectrice de la circonscription de Strasbourg 8, l'école maternelle de Gougenheim n'est pas en mesure d'accueillir **les enfants n'ayant pas 3 ans dans l'année de la rentrée scolaire**, car les locaux ne sont pas adaptés, ce type d'accueil n'est pas inscrit dans le projet d'école et actuellement ce dispositif est essentiellement développé dans les zones d'éducation prioritaire.

II - L'entretien annuel des chaudières de la mairie et du logement communal situé dans le même bâtiment a été confié à la société SanERgest. Les frais liés à l'entretien de la chaudière de l'appartement seront inclus dans les charges du locataire.

III - La maintenance biannuelle de la plateforme élévatrice de la mairie a été confiée à la société Ermhes.

IV- Afin de pouvoir régler les sommes engagées de l'exercice 2016 avant le vote du budget 2017, les conseillers ont adopté les **restes à réaliser** suivants :

- dépenses d'investissement : **6 714,78 €**

V- Le maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2016, soit

| | | |
|---|---|-------------------|
| - pour le chapitre 21 (voirie, réseaux ...) | : | 14 125,- € |
| - pour le chapitre 23 (constructions ...) | : | 3 450,- € |

VI- Le conseil municipal a approuvé les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland rendues obligatoires par la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). La liste des compétences obligatoires et optionnelles a été modifiée :

Compétences obligatoires : aménagement de l'espace communautaire (PLUi...), actions de développement économique, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, création-aménagement-entretien de la voirie, suivi des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, gestion de maisons de services au public.

Compétences facultatives : politique intercommunale en faveur des personnes âgées et dépendantes, de la petite enfance, du périscolaire et de l'extrascolaire, de la jeunesse, développement touristique et mise en valeur de l'environnement, développement culturel du territoire, coopération avec d'autres collectivités, communication, mission de conseil et d'ingénierie, banque de matériel ...

VII- Après avoir fait le point sur les prêts communaux en cours, une liste non exhaustive des projets à réaliser d'ici la fin du mandat a été présentée :

- travaux d'entretien de diverses rues (rue de la Forêt, du Galgenberg, des Seigneurs, de la Montée ...)
- mise en sécurité de l'entrée Est de la commune et du trottoir longeant le 9 rue de Mittelhausen
- réalisation totale de la rue de la Chapelle
- extension de la salle des fêtes : création d'un local de rangement pour le matériel communal et associatif
- création d'une aire de jeu pour les tout petit
- achat d'outillage pour l'entretien des espaces verts, de matériel informatique pour l'école

Les projets seront traités par ordre de priorité et ceux qui seront inscrits au budget 2017 seront autofinancés

VIII- Compte-rendu des commissions :

- Monsieur Dominique MEYER a fait le compte-rendu du conseil d'école
- Monsieur Laurent KRIEGER a fait celui de la réunion des Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).
- Sur le même thème, Monsieur Matthieu STOLL a fait celui de la réunion de l'Association Foncière (AF). Il a présenté aux élus les différentes actions déjà entreprises par l'AF contre les coulées d'eaux boueuses et énuméré les zones à risque.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse déploie un plan d'urgence au bénéfice des collectivités et associations ; Messieurs KRIEGER et STOLL, en collaboration avec le SDEA, soumettront un projet d'actions préventives pour minimiser, voire enrayer les coulées de boue dans notre commune.

➤ La maquette de la nouvelle édition du bulletin municipal a été déposée chez l'imprimeur par Madame Christiane FISCHER.

➤ Monsieur Frédéric SCHOENHENTZ a fait le compte-rendu de la dernière séance communautaire, notamment sur les travaux de la fibre optique pour le très haut débit en Alsace. Ceux-ci seront réalisés en 2017 sur l'ensemble de la Communauté de Communes pour une commercialisation courant 2018.

Une manifestation citoyenne de plantation d'arbre ou de haie est organisée par le Conseil Communautaire des Jeunes. Celle-ci aura lieu dans chaque commune membre le 18 ou le 25 mars 2017.

Prochaine séance : Vendredi 27 janvier 2017 à 20h30

Le maire: Frédéric SCHOENHENTZ

Toute la municipalité vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année

Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS



L'année 2017 est une année électorale :

23 avril et 7 mai : élection présidentielle

11 et 18 juin : élections législatives

Pour ceux et celles qui n'auraient pas encore eu l'occasion de s'inscrire sur la liste électorale, une permanence aura lieu à la mairie le samedi 31 décembre 2016 de 10h à 12h



Rattrapage des collectes des ordures ménagères

Le lundi 26 décembre 2016 étant férié, la collecte :

☞ des déchets ménagers recyclables aura lieu le mardi 27 décembre 2016

☞ des déchets ménagers non recyclables le vendredi 30 décembre 2016

Le secrétariat de mairie et l'agence postale communale seront fermés jusqu'au 30 décembre 2016 inclus.

Les instances seront à retirer au bureau de poste de Hochfelden.